

9622/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 29 mai 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 29 mai 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions,
proposé par le Royaume de Suède

E 14055



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 24 mai 2019
(OR. en)

9622/19

CDR 90

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Comité
des régions, proposé par le Royaume de Suède

DÉCISION (UE) 2019/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination d'un membre
du Comité des régions,
proposé par le Royaume de Suède**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement suédois,

considérant ce qui suit:

- (1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116¹, (UE) 2015/190² et (UE) 2015/994³ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020. Le 20 juillet 2015, en vertu de la décision (UE) 2015/1203 du Conseil⁴, M^{me} Lotta HÅKANSSON HARJU a été remplacée par M^{me} Anna LJUNGDELL en tant que membre. Le 22 mai 2017, en vertu de la décision (UE) 2017/884 du Conseil⁵, M^{me} Anna LJUNGDELL a été remplacée par M^{me} Camilla JANSON en tant que membre.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M^{me} Camilla JANSON,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

² Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

³ Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

⁴ Décision (UE) 2015/1203 du Conseil du 20 juillet 2015 portant nomination de trois membres suédois et de six suppléants suédois du Comité des régions (JO L 195 du 23.7.2015, p. 44).

⁵ Décision (UE) 2017/884 du Conseil du 22 mai 2017 portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par le Royaume de Suède (JO L 135 du 24.5.2017, p. 21).

Article premier

Est nommée membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

- M^{me} Karin WANNGÅRD, *Ledamot i kommunfullmäktige, Stockholms kommun.*

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
